

Créer des documents commerciaux avec Publisher

<u>Lieu</u> :	Moulins	Désertines	Vichy
<u>Date</u> :	Lundis 18 et 25 novembre 2019	A fixer	A fixer

Durée : 14 heures

Intervenant : SSPI (Isabelle DODAT)

Participation demandée aux artisans, conjoints collaborateurs, auxiliaires familiaux : 84 € déjeuners offerts (1)

OBJECTIFS

Maîtriser les techniques de présentations de documents commerciaux à l'aide de Publisher

PRE-REQUIS

Savoir utiliser aisément le logiciel Word

DUREE

2 Jours (2 j x 7 heures = 14 heures)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 personnes maximum

MOYENS ET METHODE PEDAGOGIQUE

Un ordinateur par stagiaire avec utilisation d'un vidéo projecteur. Apports théoriques et exercices pratiques appliqués à des situations concrètes. Un support de formation et des TD d'application personnalisés en fonction du niveau de chaque stagiaire. Formation participative et interactive

SANCTION

Attestation de suivi de stage

PROGRAMME DU STAGE

1. Présentation du logiciel

L'environnement, notions de mise en page

2. Gestion des documents

Compositions, modèles, fichiers

3. Mise en page

Modèles, assistants, types de composition, repères de mise en page

4. Cadres de texte

Créer, utiliser, modifier et lier des cadres de texte, mettre en forme le texte

5. Insertion d'objets

Insérer et retoucher des images, insérer des dessins, dessiner des formes simples, utiliser les bibliothèques de formes, intégrer un tableau Excel / Word

6. Pages et arrière-plans

Premier plan et arrière-plan, en-têtes et pieds de page, numérotation automatique des pages

7. Exercices pratiques

Cartes, flyers, banderoles...

8. Publipostage

9. Les couleurs

Choix des couleurs, personnalisation d'un jeu de couleurs

10. Fonctions avancées de mise en page

La maquette, créer des styles pour le texte, chaînage des blocs texte, modification des pages du document, les pages maîtres

11. Exportation

Préparation et paramétrage pour l'imprimeur, exportation pour le Web, créer un document PDF

(1) Cette formation dont le coût réel s'élève à 699 € nets de taxes est financée :
 → pour les artisans, conjoints collaborateurs/associés par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes et par la participation de l'entreprise déduite du montant des frais de repas
 → pour les salariés par l'Opérateur de Compétences (OPCO) auprès duquel vous cotisez et par la participation de l'entreprise déduite du montant des frais de repas